

Recherche sur l'embryon toujours plus loin



Article rédigé par *Ouest France*, le 27 mai 2021

Source [Ouest France] La Société internationale de recherche sur les cellules souches (ISSCR), qui fixe le cadre auquel se réfèrent des chercheurs du monde entier, préconise d'allonger la limite de 14 jours fixée par plusieurs pays pour cultiver des embryons humaines in vitro. En France, cette limite est de 7 jours.

Dans certains pays, ces recherches ne sont pas encadrées par la loi, et même quand elles le sont, il n'existe pas d'harmonisation législative internationale. En plus de leurs lois locales, les chercheurs du monde entier se réfèrent donc aux préconisations de la Société internationale de recherche sur les cellules souches (ISSCR).

Leur [version actualisée](#) a été publiée ce mercredi 26 mai 2021, pour la première fois depuis 2016.

Ces recommandations très techniques couvrent un large spectre de recherches aux implications éthiques lourdes, de l'implantation de cellules humaines dans des organismes animaux à l'édition du génome, en passant par la création d'organes à partir de cellules souches. Un domaine qui frise parfois la science fiction et provoque des craintes chez le grand public.

Parmi les changements proposés, le plus important est peut-être l'allègement de la règle des 14 jours, la limite pour cultiver des embryons humains intacts en laboratoire, explique le responsable du groupe de 45 scientifiques à l'origine de ces recommandations, l'Anglais Robin Lovell-Badge, du Francis Crick Institute, à Londres.

Ce panel d'experts ne propose pas de nouvelle limite, mais préconise que les 14 jours puissent être dépassés sous réserve de motifs scientifiques solides et d'une consultation publique dans le pays où la recherche concernée a lieu.

La limite des 14 jours après la fécondation, au terme de laquelle les embryons doivent être détruits, figure dans la loi de plusieurs dizaines de pays, dont le Royaume-Uni et l'Australie, rappelle Robin Lovell-Badge dans un commentaire publié par la revue médicale *Nature*.

En France, la limite n'est pas fixée par la loi, mais dans les faits, elle s'établit à sept jours. Le gouvernement souhaite la porter officiellement à 14 jours dans le cadre de la [loi bioéthique actuellement examinée au parlement](#).

Pour en savoir plus sur les enjeux de la suppression de la limite des 14 jours, commandez notre petit livre [La Naissance en question](#)